

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25091**

### Intitulé

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole Travaux forestiers

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Ministère chargé de l'agriculture

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1967)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

**Formacode(s) :**

21041 sylviculture gestion forestière, 21042 exploitation forestière, 21043 bûcheronnage

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier forestier réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Le bûcheron est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.

#### Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3- Interagir avec son environnement social

#### Capacités professionnelles

CP4- Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

CP5- Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

CP6- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

8 000 entreprises de travaux forestiers et 15 000 salariés exercent des travaux de sylviculture-reboisement et d'exploitation forestière.

Différentes appellations de métiers ont pu être recensées : ouvrier forestier, ouvrier polyvalent forestier, ouvrier polyvalent sylviculteur, bûcheron, homme de pied.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1201 : Bûcheronnage et élagage

A1205 : Sylviculture

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le CAP agricole peut être délivré après réussite à l'examen ou peut être délivré selon la modalité des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies de délivrance fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Modalité de l'examen : L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du contrôle certificatif en cours de formation.

Modalité des UC : Les 7 UC constitutives du diplôme peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans. Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification. Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service. La modalité des UC est réservée aux voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25091 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre position dans une situation à caractère social et civique</li> <li>- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25091 - UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à travers une réalisation personnelle</li> <li>- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25091 - UCG 3 : Interagir avec son environnement social</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication</li> <li>- S'appropriier les normes et cadres de référence d'un collectif</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25091 - UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification qui se déroule en milieu professionnel. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers</li> <li>- Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25091 - UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification qui se déroule en milieu professionnel. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations d'abattage</li> <li>- Réaliser des opérations de façonnage</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25091 - UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification qui se déroule en milieu professionnel. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements</li> <li>- Réaliser des travaux de réparations simples</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25091 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification qui se déroule en milieu professionnel. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter à des enjeux professionnels locaux</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : - pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAP agricole, - pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

**Décret n° 2015-555 du 19 mai 2015** relatif au règlement général du CAP agricole

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

**Arrêté du 10 juin 2015** portant création de la spécialité "travaux forestiers" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 25 juin 2015)

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation articles R335-5 et suivants

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [chlorofil.fr](http://chlorofil.fr)

<http://www.chlorofil.fr>

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** [option Travaux forestiers, spécialité Sylviculture](#)